

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le  
ID : 076-257604512-20240404-D2024\_01-DE

N° ordre de passage : 1  
N° annuel : D2024-01

Mise en ligne le 9/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation :

26/03/2024

VALIDATION DU BUREAU DU 21 DECEMBRE 2023

Le Président présente les délibérations prises lors du bureau du Syndicat Mixte réuni le jeudi 21 décembre à 14h00.

- Validation du marché du Plan de Gestion Pluriannuel du Dun [délibération n°2031-31]
- Financement des levés topographiques dans le cadre du plan de gestion pluriannuel du Dun [délibération n°2023-32]
- Plan de financement pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue [délibération n°2023-33]
- Modalités de mise en œuvre du réseau de la trame verte et bleue sur les bassins versants Dun et Veules [délibération n°2023-34].

Le Président demande au comité syndical de valider ces délibérations.

Il est procédé au vote à 18h10.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les décisions prises par le bureau du 21 décembre 2023.

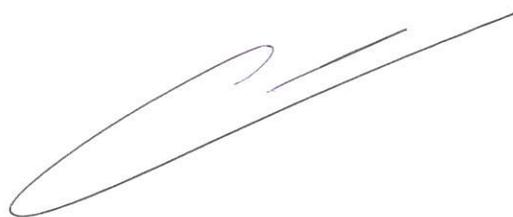
Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,  
Le secrétaire de séance,  
Date de signature : 05/04/2024



Philippe DUFOUR,  
Président du SMBV Dun Veules  
Date de signature : 05/04/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)